

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 511**6 juillet 2001****SOMMAIRE**

Alba Investment S.A., Luxembourg	24513	Metalseurope Steel Trading GmbH, Luxembourg	24487
Capital Trust S.A., Luxembourg	24515	Meteora S.A., Luxembourg	24488
Cedef S.A., Esch-sur-Alzette	24521	Métropolis S.à r.l., Luxembourg	24490
Cedef S.A., Esch-sur-Alzette	24528	Micaboul Holding, Luxembourg	24488
Cedef S.A., Luxembourg	24520	Micaboul Holding, Luxembourg	24488
Cedef S.A., Luxembourg	24521	Mirelco S.A., Luxembourg	24490
Celox S.A., Luxembourg	24514	Monnoyeur Benelux, S.à r.l., Doncols	24491
Chemifim International S.A., Luxembourg	24514	Moskito S.A., Luxembourg	24493
Cleres Holding S.A., Luxembourg	24519	Motu S.A., Luxembourg	24489
Compulux, S.à r.l., Luxembourg	24516	Motu S.A., Luxembourg	24489
Dhoc International	24483	Motu S.A., Luxembourg	24489
Fontex S.A.	24483	Moulins de Bissen S.à r.l., Bissen	24491
Foraco Luxembourg S.A.	24483	Mulder Investment S.A., Luxembourg	24493
Foxam S.A.	24483	Multimedia General Entertainment Holding S.A., Luxembourg	24490
Fromans Enterprises S.A.	24483	Multimedia General Entertainment Holding S.A., Luxembourg	24490
Geda, S.à r.l.	24483	Multimedia General Entertainment Holding S.A., Luxembourg	24491
General Engineering and Services Luxembourg S.A.	24483	Munnerefer Stuff, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	24493
Globelux Holding Luxembourg S.A.	24483	Naturmaat, S.à r.l., Bereldange	24494
High Fidelity, S.à r.l., Luxembourg	24486	Newco, S.à r.l., Luxembourg	24493
Key Lease Investment S.A.	24483	Nigest International S.A.	24484
LKR Immobilien Gesellschaft S.A., Luxembourg	24483	Ninive Holding S.A., Luxembourg	24492
Locam S.A., Luxembourg	24483	Ninive Holding S.A., Luxembourg	24492
Lora S.A., Luxembourg	24484	Ninive Holding S.A.H., Luxembourg	24492
Lugex S.A., Luxembourg	24484	Noble Invest International	24494
Luminart, S.à r.l., Luxembourg	24484	North Atlantic Finance S.A.H., Luxembourg	24494
Lux Commodities S.A., Luxembourg	24484	Notafagus, S.à r.l., Mersch	24495
Lux Timing, S.à r.l., Luxembourg	24486	Nova Express S.A., Luxembourg	24495
Lux-International Transport, G.m.b.H., Luxem- bourg	24485	Novainvest Holding S.A., Luxembourg	24495
Lux-Rénovation, S.à r.l., Grevenmacher	24485	Novotec Holding S.A., Luxembourg	24496
Luxaerospace S.A., Frisange	24485	Outer Limits International S.A., Luxembourg	24516
Luxroyle S.A., Luxembourg	24486	Padostom S.A., Luxembourg	24496
Maison Ternes-Paulus, S.à r.l., Merttert	24486	Paladafin Holding S.A., Luxembourg	24496
Maria et Vanda S.A., Luxembourg	24486	Pamajaro S.A., Luxembourg	24494
Marielux Building S.A., Luxembourg	24487	Parfinindus, S.à r.l., Luxembourg	24496
Mas Luc Holding S.A., Luxembourg	24485	Partner Aviation S.A., Luxembourg	24496
MCM International S.A., Luxembourg	24487	Patina S.A., Luxembourg	24497
McPherson Madden & Cie, S.à r.l., Luxembourg	24487	PC Finanz International Holding S.A., Luxem-	
Mecanat S.A., Strassen	24488		

bourg	24499	Romeo & Bernina S.A., Luxembourg	24508
PEM S.A., Luxembourg	24499	Romeo & Bernina S.A., Luxembourg	24508
Pedross International A.G., Luxembourg	24497	Royal City Travel, S.à r.l., Luxembourg	24507
Pedross International A.G., Luxembourg	24497	Royal Rex Exploitation & Beheer S.A., Mamer.....	24508
Peinture Yves Braun S.à r.l., Luxembourg	24498	Royalty Participations S.A., Luxembourg	24508
Peinture Yves Braun, S.à r.l., Luxembourg	24498	S.M.P.I., S.à r.l., Dudelange	24513
Peinture Yves Braun, S.à r.l., Luxembourg	24498	Safim S.A., Luxembourg.....	24509
Petal Corporation GmbH Ltd, Mamer	24499	Safim S.A., Luxembourg.....	24509
Petinvest, Luxembourg	24498	San Gregorio S.A.H., Luxembourg	24506
Petinvest., Luxembourg	24498	Sapar S.A., Luxembourg.....	24509
Pharmacopole S.A., Leudelange	24497	Saragy S.A., Luxembourg.....	24495
Phoenix, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	24501	Scancar Luxembourg S.A., Luxembourg	24510
Pizzeria Il Giardino, S.à r.l., Luxembourg	24499	Scancar Luxembourg S.A., Luxembourg	24510
Pizzeria-Restaurant I Trulli, S.à r.l., Luxembourg	24500	Schneider International, S.à r.l., Luxembourg	24509
Plaza Del Concerto, Luxembourg.....	24500	Seltex S.A., Luxembourg	24510
Plaza Del Concerto, Luxembourg.....	24500	Seltex S.A., Luxembourg	24510
Plus Truck Rental S.A., Luxembourg	24500	Sematic Europe S.A., Luxembourg.....	24511
Preference-Albatros S.A.....	24501	Serplus, S.à r.l., Dalheim.....	24512
Prisme S.A., Luxembourg	24501	Serrep S.A., Luxembourg.....	24512
Procydex S.C., Luxembourg.....	24502	Sevenmice, S.à r.l., Luxembourg	24512
Productions Services S.A., Luxembourg	24502	SIS-Group Benelux S.A., Luxembourg	24489
Project Consult S.A., Luxembourg.....	24502	SIS-Group Benelux S.A., Luxembourg	24489
Prom-96, S.à r.l., Peppange	24503	Sigal S.A., Luxembourg	24511
Prominvest S.A., Luxembourg	24503	Sigal S.A., Luxembourg	24511
PTE International Trade S.A., Luxembourg	24503	Sigma Tau America S.A., Luxembourg	24501
Quarx Development Holding S.A.H., Strassen ..	24504	Sillages Productions S.C.	24512
R-Lease S.A., Luxembourg.....	24504	Silocentrale, S.à r.l., Luxembourg	24513
Raid Junior International S.A., Luxembourg	24504	Skaelskoer Byg S.A., Luxembourg.....	24512
Ram Air S.A., Luxembourg	24506	Skiros Holding S.A., Luxembourg	24503
Ravago S.A., Luxembourg	24504	Skiros Holding S.A., Luxembourg	24503
Real Properties S.A., Luxembourg	24506	Skyline Holding S.A., Luxembourg	24513
Renovo, S.à r.l., Luxembourg.....	24504	Société des Anciens Ateliers Nic Olinger S.A., Foetz	24482
Restevent Holding S.A., Luxembourg.....	24506	Société Financière d'Essai S.A.H., Luxembourg ..	24515
Retaxa, S.à r.l., Luxembourg	24505	Société Financière d'Essai S.A.H., Luxembourg ..	24515
RIMM Technologies Holding S.A., Luxembourg ..	24507	Société Financière d'Essai S.A.H., Luxembourg ..	24515
Rickes & Petrich, S.à r.l., Grevenmacher	24507	Société Financière d'Essai S.A.H., Luxembourg ..	24516
Ridley Finance Europe S.A., Luxembourg	24505	Société Immobilière 1992 S.A., Roeser.....	24514
Ridley Finance Europe S.A., Luxembourg	24505	Spartex S.A., Luxembourg.....	24502
Ring International S.A., Esch/Alzette	24507	Taxis Nunes & Fils, S.à r.l., Luxembourg	24482
RMK Holding S.A., Luxembourg	24507		

SOCIETE DES ANCIENS ATELIERS NIC OLINGER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 11, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 51.910.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 7 décembre 2000, vol. 267, fol. 9, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(73639/561/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

TAXIS NUNES & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 62, rue Pierre Krier.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2000, vol. 318, fol. 57, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2000.

GILBERT BERNABEI & FILS, Société civile

Signature

(73676/630/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

LKR IMMOBILIEN GESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 57.482.

Les comptes annuels au 30 juin 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 48, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Signature.

(73461/636/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

LOCAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 42.841.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 61, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour la société

Signature

(73462/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

DHOC INTERNATIONAL, Société Anonyme.**KEY LEASE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.****FONTEX S.A., Société Anonyme.****FORACO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.****FOXAM S.A., Société Anonyme.****FROMANS ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.****GEDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****GLOBELUX HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.****GENERAL ENGINEERING AND SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Par jugement du 21 juin 2001 le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^e section, siégeant en matière commerciale, a dissous et déclaré en état de liquidation les sociétés suivantes:

DHOC INTERNATIONAL S.A., dont le siège social à Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été dénoncé le 14 juillet 2000,

KEY LEASE INVESTMENT S.A., dont le siège social à Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été dénoncé le 4 septembre 2000,

FONTEX S.A., dont le siège social à Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter, a été dénoncé en date du 27 novembre 1986,

FORACO LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Huncherange, 79, route d'Esch, de fait inconnue à cette adresse,

FOXAM S.A. dont le siège social à Luxembourg, 37, rue Notre-Dame, a été dénoncé en date du 1^{er} décembre 1982,

FROMANS ENTERPRISES S.A., avec siège social à Rumelange, 41, rue des Martyrs, de fait inconnue à cette adresse,

GEDA, S.à r.l., en liquidation volontaire, dont le siège à Luxembourg, 5, rue de la Reine, a été dénoncé le 14 octobre 1994,

GLOBELUX HOLDING LUXEMBOURG S.A. dont le siège à Luxembourg, 1, rue Louvigny, a été dénoncé le 17 avril 2000,

GENERAL ENGINEERING AND SERVICES LUXEMBOURG S.A., dont le siège social à Luxembourg, 2, rue Nic Bové, a été dénoncé le 23 mai 1995.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, premier juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Maître Nadine Glesener, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Les déclarations de créance sont à déposer au registre de commerce et des sociétés de ce siège avant le 7 juillet 2001.

Pour extrait conforme

N. Glesener

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2001, vol. 854, fol. 82, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41885/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2001.

LORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 25.745.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 47, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(73463/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

NIGEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 31 mai 2001, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^e section, siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme NIGEST INTERNATIONAL S.A., ayant eu son siège social à Strassen, 148, route d'Arlon.

Le même jugement a mis les frais à la charge du Trésor.

Pour extrait conforme

P. Feltgen

Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 87, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41581/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2001.

LUGEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 64.360.

Extrait des minutes de la séance du Conseil d'Administration du 29 novembre 2000

«Après délibération, le Conseil décide de désigner comme administrateur Monsieur Ronald Vergain, administrateur de sociétés, demeurant à Genève (Suisse), en remplacement de Monsieur Philippe Slendzak, démissionnaire, dont il terminera le mandat.»

Pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 48, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73464/636/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

LUMINART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 74, rue Millewee.
R. C. Luxembourg B 15.368.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Echternach, le 18 décembre 2000, vol. 133, fol. 42, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 décembre 2000.

Signature.

(73465/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

LUX COMMODITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 52.362.

Extrait de la convention de domiciliation

Suite à la convention de domiciliation à durée indéterminée conclue entre le domiciliataire, la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., et la société LUX COMMODITIES S.A., son siège statutaire à été fixé à l'adresse du domiciliataire, à savoir L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 46, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73467/502/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

LUXAEROSPACE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5750 Frisange, 18A, rue de Mondorf.

R. C. Luxembourg B 44.882.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 55, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

FIDUCIAIRE LINSTER

Signature

(73466/708/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

LUX-INTERNATIONAL TRANSPORT, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Capital social: LUF 500.000,-.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 64, rue Henri VII.

R. C. Luxembourg B 21.539.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 40, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2000.

Signature.

(73468/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

LUX-RENOVATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 20, route du vin.

R. C. Luxembourg B 49.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2000, vol. 547, fol. 25, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2000.

Pour la S.à r.l. LUX-RENOVATION

Signature

(73470/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

MAS LUC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 71.574.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg le 31 octobre 2000, que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Seule et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg aux 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 31 octobre 2000.

Luxembourg, le 19 décembre 2000.

MAS LUC HOLDING S.A.

S. Vandt / R. Szymanski

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 37, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73481/043/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

LUXROYLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 25.484.

—
Les bilans aux 31 décembre 1997 et 1996, enregistrés à Luxembourg, le 8 décembre 2000, vol. 547, fol. 3, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2000.

Un administrateur.

(73471/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

LUX TIMING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 3, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 25.967.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 novembre 2000

Le siège social est transféré à L-1118 Luxembourg, 3, rue Aldringen.

Pour réquisition et publication aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2000, vol. 547, fol. 46, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73472/502/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

MAISON TERNES-PAULUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 57, route de Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 62.476.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Echternach, le 18 décembre 2000, vol. 133, fol. 42, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 décembre 2000.

Signature.

(73476/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

MARIA ET VANDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 49, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 38.818.

—
Décision du conseil d'administration du 14 décembre 2000

L'adresse du siège social de la société est transférée au 49, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2001. La décision est à confirmer par la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 40, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73477/603/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

HIGH FIDELITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 2, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 38.266.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 55, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(73891/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

MARIELUX BUILDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 31.551.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre que:
- Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à 2350 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2000, vol. 547, fol. 14, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73478/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

MCM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 70.962.

—
EXTRAIT

Une convention de domiciliation a été conclue en date du 23 juillet 1999 entre la société anonyme MCM INTERNATIONAL S.A. avec siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe et la société HORSBURGH & CO. S.A. avec siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe pour une durée indéterminée.

Fait et signé à Luxembourg, le 15 décembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 51, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(73489/759/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

McPHERSON MADDEN & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1147 Luxembourg, 22, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 77.419.

—
Extrait des résolutions adoptées par le gérant de la société en date du 8 décembre 2000

Est confirmé le transfert du siège social de Lys Royal I, 2, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg à partir du 1^{er} décembre 2000.

Luxembourg, le 21 décembre 2000.

Pour extrait conforme

WEST MANAGEMENT LIMITED

Gérant

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 61, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73490/512/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

METALSEUROPE STEEL TRADING, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 72.181.

—
Extrait de la convention de domiciliation

Suite à la convention de domiciliation à durée indéterminée conclue entre le domiciliataire, la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., et la société METALSEUROPE STEEL TRADING, G.m.b.H., son siège social statutaire a été fixé à l'adresse du domiciliataire, à savoir L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

Pour inscription au registre de commerce

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 46, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73499/502/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

MECANAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 295-301, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 18.781.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Mersch, le 20 décembre 2000, vol. 126, fol. 49, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Signature.

(73491/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

MICABOUL HOLDING

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 14.117.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 48, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

P. Rochas

Administrateur

(73502/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

MICABOUL HOLDING

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 14.117.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 16 octobre 2000

L'Assemblée décide de changer la monnaie d'expression du capital de la société de francs luxembourgeois en euros.

L'Assemblée décide d'augmenter le capital d'un montant de vingt-trois mille soixante virgule quinze (23.060,15) euros pour le porter de son montant actuel de un million cinq cent trente-six mille neuf cent trente-neuf virgule quatre-vingt-cinq (1.536.939,85) euros à un million cinq cent soixante mille (1.560.000,-) euros, l'augmentation de capital étant libérée par incorporation des résultats reportés à concurrence du même montant.

L'article 3 § 1 des statuts est modifié comme suit: «Le capital social est fixé à un million cinq cent soixante mille (1.560.000,-) euros représenté par 30.000 actions d'une valeur nominale de cinquante-deux (52,-) euros chacune.»

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 48, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73503/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

METEORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 71.502.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2000

La démission de Madame Elisabetta Pinto, commissaire aux comptes, est acceptée et décharge lui est donnée. Est nommé commissaire aux comptes de la société en son remplacement, Monsieur Alexis De Bernardi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Luxembourg, le 15 décembre 2000.

Pour extrait sincère et conforme

METEORA S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 53, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73500/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

MOTU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 56.076.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 47, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(73516/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

MOTU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 56.076.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 47, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(73518/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

MOTU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 56.076.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 47, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(73517/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

SIS-GROUP BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 42.987.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 58, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(73630/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

SIS-GROUP BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 42.987.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 58, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(73631/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

METROPOLIS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 56-58, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 27.231.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Echternach, le 18 décembre 2000, vol. 133, fol. 42, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 décembre 2000.

Signature.

(73501/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

MIRELCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 67.785.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 47, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(73505/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

MULTIMEDIA GENERAL ENTERTAINMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 55.421.

EXTRAIT

Une convention de domiciliation a été conclue en date du 6 janvier 2000 entre la société anonyme holding MULTIMEDIA GENERAL ENTERTAINMENT HOLDING S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe et la société HORSBURGH & CO. S.A. avec siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe pour une durée indéterminée.

Fait et signé à Luxembourg, le 15 décembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 51, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73521/759/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

MULTIMEDIA GENERAL ENTERTAINMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 55.421.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 1^{er} juin 2000

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures aux 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

L'assemblée est présidée par Monsieur Simon Baker, demeurant à Steinsel. Le président désigne comme secrétaire Mme Cristina Floroiu, demeurant à Luxembourg et scrutateur Monsieur Michel Colaci, demeurant à Soleuvre.

Le Président déclare qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée, la totalité des 3.000 actions est représentée et donc l'assemblée pourra discuter et décider avec validité les points repris à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits en date du 31 décembre 1998 et 31 décembre 1999.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Nomination et élection des membres du conseil d'administration.
4. Election du commissaire aux comptes.

Décisions

1. Les bilans et les comptes de pertes et profits pour les années sociales se terminant les 31 décembre 2000 et 31 décembre 1999 n'étant pas encore disponibles, leur présentation est remise à une assemblée ultérieure.

2. Le résultat pour les années sociales se terminant aux 31 décembre 1998 et 31 décembre 1999 n'étant pas encore disponible, la décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes a été remise à une assemblée ultérieure.

3. Les administrateurs suivants:

Simon Baker

Johann Zent

Michel Colaci

sont élus jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire dans laquelle seront présentés les bilans et les comptes de pertes et profits aux 31 décembre 1998 et 31 décembre 1999.

4. Le commissaire aux comptes actuel, AUDILUX LIMITED, a été élu jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire dans laquelle seront présentés le bilan et le compte de pertes et profits.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 10.00 heures.

S. Baker / C. Floroiu / M. Colaci

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 51, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73522/759/) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

**MULTIMEDIA GENERAL ENTERTAINMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. MULTIMEDIA GENERAL ENTERTAINMENT S.A.).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 55.421.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 6 novembre 2000

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures au siège social de la société.

L'assemblée est présidée par Monsieur Michel Colaci, demeurant à Soleuvre. Le président a désigné comme secrétaire Mme Britta Hans, demeurant à Trier/Allemagne et l'assemblée a élu Madame Aude Marie Breden demeurant à Herserange/France scrutatrice.

Le Président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée, la totalité des actions est représentée et donc l'assemblée pourra discuter et décider avec validité les points repris à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. L'ajout du terme «holding» dans la dénomination sociale conformément à la loi du 31 mai 1999.

Décision

Les actionnaires ont décidé à l'unanimité l'ajout du terme «holding» dans la dénomination sociale. La société prend la dénomination de:

MULTIMEDIA GENERAL ENTERTAINMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close à 12.00 heures.

M. Colaci / B. Hans / A. M. Breden

Président / Secrétaire / Scrutatrice

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2000, vol. 547, fol. 1, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73523/759/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

MONNOYEUR BENELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 7, Bohey.

R. C. Luxembourg B 56.149.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 48, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2000.

MAZARD & GUERARD

Signature

(73508/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

MOULINS DE BISSEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7766 Bissen, 70, route de Colmar.

R. C. Luxembourg B 16.336.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Mersch, le 20 décembre 2000, vol. 126, fol. 49, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Signature.

(73519/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

NINIVE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 74.936.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 30 juin 2000, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 547, fol. 37, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(73533/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

NINIVE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 74.936.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, le 11 août 2000, que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Seule et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de et accepte la démission présentée par Madame Vania Baravini de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce, avec effet immédiat, Monsieur Maurizio Cottella, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en remplacement de Madame Vania Baravini, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statutaire à tenir en 2000.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2000.

NINIVE HOLDING S.A.

S. Vandt / R. Szymanski

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 37, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73535/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

NINIVE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 74.936.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 15 septembre 2000, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Maurizio Cottella en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Madame Vania Baravini, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 11 août 2000. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Maurizio Cottella en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance en date du 8 septembre 2000 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire aux Comptes ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandt, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté,
- Monsieur Maurizio Cottella, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté,
- Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2001.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2001.

Luxembourg, le 15 décembre 2000.

NINIVE HOLDING S.A.
S. Vandt / M. Cottella
Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 37, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73534/043/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

MOSKITO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4a, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 41.957.

Décision du conseil d'administration du 14 décembre 2000:

L'adresse du siège social de la société est transférée au 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2001. La décision est à confirmer par la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 40, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73513/603/) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

MULDER INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 59.099.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 62, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

(73520/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

MUNNEREFER STUFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 55, route de Remich.
R. C. Luxembourg B 52.310.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 20 décembre 2000, vol. 176, fol. 50, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(73524/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

NEWCO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 44.046.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2000

ad 4) L'assemblée générale prend acte du départ imminent de Monsieur Hubert Wagner. Après avoir remercié Monsieur Hubert Wagner pour les éminents services rendus à la société, l'Assemblée générale nomme Monsieur Claude Wilwers en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Monsieur Claude Wilwers est nommé pour un terme de 6 ans prenant fin lors de l'Assemblée générale à tenir en l'an 2006 statuant sur l'exercice 2005.

Les mandats des autres administrateurs et celui du commissaire étant venus à échéance, l'Assemblée générale décide de renouveler les mandats de Messieurs José Dahm et Alphonse Kugeler, administrateurs et de Monsieur Lucien Leger, commissaire, pour un nouveau terme de 6 ans, prenant fin lors de l'Assemblée générale à tenir en l'an 2006 statuant sur l'exercice 2005.

Aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

A. Kugeler / J. Dahm

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 547, fol. 59, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73531/000/) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

NATURMAART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 223, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2000, vol. 547, fol. 25, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 décembre 2000.

Pour la S.à r.l. NATURMAART

Signature

(73528/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

NOBLE INVEST INTERNATIONAL

Siège social: 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 69.179.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 octobre 2000

Préalablement, l'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Marc Van Noten de sa fonction d'administrateur ainsi que du poste de délégué du conseil de la société en date du 10 octobre 2000.

L'Assemblée nomme aux fonctions d'administrateur la société BELAIR ASSETS S.A., avec siège social au 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg.

L'Assemblée nomme formellement Monsieur Martin Coussement aux fonctions d'administrateur-délégué avec les pouvoirs les plus étendus au niveau de la gestion journalière de la société. Dans les limites de cette fonction, il pourra engager la société sous sa seule signature.

Pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 48, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73536/636/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

NORTH ATLANTIC FINANCE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 9, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 33.586.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Mersch, le 19 octobre 2000, vol. 126, fol. 28, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Signature.

(73538/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

PAMAJARO, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 22.206.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 40, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 13 décembre 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président
- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Rameldange
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2000.

Signature.

(73548/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

NOTAFAGUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7640 Mersch, 1, rue Lohrberg.
R. C. Luxembourg B 29.801.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2000, vol. 318, fol. 56, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour NOTAFAGUS, S.à r.l.

Signature

(73539/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

NOVA EXPRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 66.132.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2000, vol. 547, fol. 3, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2000.

Un administrateur.

(73541/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

NOVA INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 73.085.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, le 31 octobre 2000, que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Seule et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 62, avenue de la Liberté - L-1930 Luxembourg aux 9-11, rue Goethe - L-1637 Luxembourg, avec effet au 31 octobre 2000.

Luxembourg, le 15 décembre 2000.

NOVA INVEST HOLDING S.A.

S. Vandt / R. Szymanski

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 37, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73542/043/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

SARAGY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 49.794.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 48, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 20 juin 2000

L'Assemblée Générale renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Max Feffer, président du Conseil;
- Monsieur David Feffer;
- Monsieur German Vecino Sanchez.

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), avec siège social à Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de 2000.

Luxembourg, le 21 décembre 2000.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

(73611/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

NOVOTEC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 46.246.

Extrait de la convention de domiciliation

Suite à la convention de domiciliation à durée indéterminée conclue entre le domiciliataire, la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l. et la société NOVOTEC HOLDING S.A., son siège statutaire a été fixé à l'adresse du domiciliataire, à savoir L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 46, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73543/502/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

PADOSTOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 56.986.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Echternach, le 18 décembre 2000, vol. 133, fol. 42, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 décembre 2000.

Signature.

(73546/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

PALADAFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nicolas Martha.
R. C. Luxembourg B 67.352.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2000, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Georges Brimeyer, employé privé, demeurant à L-1880 Luxembourg,

Monsieur Tom Brimeyer, agent CFL, demeurant à L-1467 Howald,

Mademoiselle Vangelina Karamitre, employée privée, demeurant à L-8077 Bertrange.

Monsieur Georges Brimeyer a été nommé administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 58, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73547/637/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

PARFININDUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 56.469.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 63, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Signature.

(73549/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

PARTNER AVIATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 57.487.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 27 novembre 2000 à Luxembourg

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Christian Rollet de son poste d'administrateur de la société et adopte à l'unanimité la résolution suivante:

Monsieur Jean-Claude Hamel, demeurant à Auxerre est nommé nouvel administrateur de la société PARTNER AVIATION S.A.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 48, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73550/636/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

PEDROSS INTERNATIONAL A.G., Aktiengesellschaft.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 46.073.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 64, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

(73555/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

PEDROSS INTERNATIONAL A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

H. R. Luxemburg B 46.073.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre abgehalten in Luxemburg, am 18. Dezember 2000

Aus dem Protokoll geht hervor, dass den Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Kommissar für die Ausübung ihrer Mandate während des Geschäftsjahres zum 30. Juni 2000 volle Entlastung erteilt wurde.

Die Mandate von

Herrn Karl Pedross

Herrn Martin Pedross

Herrn Albert Moser

als Verwaltungsräte sowie von Herrn Lex Benoy als Kommissar wurden für ein weiteres Jahr erneuert, bis zur Hauptversammlung welche über des Geschäftsjahr zum 30. Juni 2001 beschliesst.

Luxemburg, den 18. Dezember 2000.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 64, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73556/800/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

PATINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 71.927.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 47, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(73553/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

PHARMACOPOLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Leudelange, 150, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 57.365.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 47, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(73561/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

PEINTURE YVES BRAUN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1817 Luxembourg, 60, rue d'Ivoix.
R. C. Luxembourg B 40.294.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 51, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(73557/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

PEINTURE YVES BRAUN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1817 Luxembourg, 60, rue d'Ivoix.
R. C. Luxembourg B 40.294.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 51, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(73557A/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

PEINTURE YVES BRAUN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1817 Luxembourg, 60, rue d'Ivoix.
R. C. Luxembourg B 40.294.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 51, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile

(73558/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

PETINVEST.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 69.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 48, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2000.

P. Rochas

Administrateur

(73566/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

PETINVEST.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 69.281.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 13 juin 2000

L'Assemblée prend acte de la démission de Madame Cristina Decot-Ferreira en date du 15 mars 2000.

L'Assemblée entérine la décision du Conseil d'Administration du 21 mars 2000 de coopter Monsieur Maurice Houssa aux fonctions d'administrateur.

L'Assemblée renouvelle les mandats des administrateurs:

- 1) Monsieur Patrick Rochas
- 2) Maurice Houssa
- 3) Céline Stein

L'Assemblée réélit aux fonctions de commissaire aux comptes:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), avec siège social à Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2001.

Luxembourg, le 28 novembre 2000.

P. Rochas
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 48, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73567/636/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

PC FINANZ INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 21.275.

Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 1^{er} janvier 2000 entre la société PC FINANZ INTERNATIONAL HOLDING S.A. et la société LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l. pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncé par chacune des parties avec un préavis de deux mois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2000.

LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 25, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73554/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

PEM S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Luxembourg, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 48.457.

The balance sheet as per October 31, 1999, registered in Luxembourg, on December 18, 2000, vol. 547, fol. 37, case 9, has been deposited at the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on December 22, 2000.

Mamer, December 20, 2000.

(73559/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

PETAL CORPORATION GmbH LTD, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8253 Mamer, 18, rue des Merisiers.
R. C. Luxembourg B 26.785.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 55, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

FIDUCIAIRE ARMAND LINSTER

Signature

(73560/708/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

PIZZERIA IL GIARDINO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 93, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 28.551.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 55, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

FIDUCIAIRE ARMAND LINSTER

Signature

(73564/708/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

PLAZA DEL CONCERTO.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 67.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 48, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2000.

P. Rochas

Administrateur

(73570/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

PLAZA DEL CONCERTO.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 67.531.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 22 août 2000

L'Assemblée prend acte de la démission de Madame Cristina Decot-Ferreira en date du 1^{er} février 2000.

L'Assemblée entérine la décision du Conseil d'Administration du 9 février 2000 de coopter Monsieur Maurice Houssa aux fonctions d'administrateur.

L'Assemblée renouvelle les mandats des administrateurs:

- 1) Eric Sarazin
- 2) Patrick Rochas
- 3) Maurice Houssa

L'Assemblée réélit aux fonctions de commissaire aux comptes:

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG), avec siège social à Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de 1999.

Luxembourg, le 24 novembre 2000.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 48, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73571/636/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

PIZZERIA-RESTAURANT I TRULLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 263, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 59.243.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 55, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

FIDUCIAIRE ARMAND LINSTER

Signature

(73565/708/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

PLUS TRUCK RENTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 51.502.

EXTRAIT

Une convention de domiciliation a été conclue en date du 23 mars 1999 entre la société anonyme PLUS TRUCK RENTAL S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe et la société HORSBURGH & CO. S.A. avec siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe pour une durée indéterminée.

Fait et signé à Luxembourg, le 15 décembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 51, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73572/759/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

PHOENIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 10, rue d'Audun.
R. C. Luxembourg B 58.238.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Echternach, le 18 décembre 2000, vol. 133, fol. 42, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 décembre 2000.

Signature.

(73568/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

PREFERENCE-ALBATROS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 65.592.

Les administrateurs Monsieur Lex Benoy, Madame Cristina Fileno et Madame Frie van de Wouw, ainsi que le commissaire aux comptes, Monsieur Jean-Marie Boden, expert-comptable et fiscal de Luxembourg, ont donné leur démission avec effet au 21 décembre 2000.

La société BENOY CONSULTING, S.à r.l., dénonce avec effet immédiat le siège social de la société PREFERENCE-ALBATROS S.A., de son adresse actuelle 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 décembre 2000.

L. Benoy.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 64, case 7. – Reçu 5000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73574/800/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

PRISME, Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 65.958.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 septembre 2000

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 septembre 2000 que la nouvelle adresse de la société est la suivante à partir du 1^{er} octobre 2000:

PRISME, Société Anonyme
p.a. FIDUCIAIRE SIMMER & LERBOULET S.A.
2, avenue du X Septembre
L-2550 Luxembourg

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour extrait conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 53, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73575/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

SIGMA TAU AMERICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.949.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social le 13 octobre 2000

Le Conseil décide de nommer un Vice-Président en son sein et accueille la proposition relative à la nomination, en qualité de Vice-Président du Conseil d'Administration, de Monsieur Antonio Nicolai, actuellement administration.

Le Conseil accepte à l'unanimité la nomination de Monsieur Antonio Nicolai à la fonction du Vice-Président du Conseil d'Administration et le nomme en tant que tel, avec effet au 13 octobre 2000. Son mandat aura la même échéance que celui qu'il avait, précédemment, en sa qualité d'administrateur. Le Conseil le remercie entre autres pour l'activité qu'il a déployée jusqu'à ce jour en qualité d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SIGMA TAU AMERICA S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 61, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73627/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

PROCYMEX S.C., Société Civile.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

Les actionnaires ont décidé ce qui suit:

L'adresse du siège social de la société est transférée au 24, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 40, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73576/603/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

PRODUCTIONS SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 49, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 39.029.

Décision du conseil d'administration du 14 décembre 2000

L'adresse du siège social de la société est transférée au 49, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2001. La décision est à confirmer par la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 40, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73577/603/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

PROJECT CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.705.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 48, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2000.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signature

(73578/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

SPARTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 37.434.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 48, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 31 octobre 2000

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de :

- Monsieur Jean-Marc Jorand,
- Madame Corinne Jorand,
- Madame Nathalie Croset.

L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes la société EXELFID SOCIETE FIDUCIAIRE S.A., ayant son siège à Genève.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2000.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Agent domiciliataire

Signature

(73660/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

PROM-96, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3390 Peppange, 8, rue de Crauthem.
R. C. Luxembourg B 46.492.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 55, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 décembre 2000.

FIDUCIAIRE ARMAND LINSTER

Signature

(73579/708/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

PROMOINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 76.863.

—
EXTRAIT

Une convention de domiciliation a été conclue en date du 13 juillet 2000 entre la société anonyme PROMOINVEST S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe et la société HORSBURGH & CO. S.A. avec siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe, pour une durée indéterminée.

Fait et signé à Luxembourg, le 15 décembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 51, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73580/759/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

PTE INTERNATIONAL TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.801.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 62, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

(73581/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

SKIROS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen .
R. C. Luxembourg B 59.415.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 54, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

SKIROS HOLDING S.A.

Signature

(73632/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

SKIROS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen .
R. C. Luxembourg B 59.415.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 54, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

SKIROS HOLDING S.A.

Signature

(73634/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

QUARX DEVELOPMENT HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8011 Strassen, 295B, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 63.061.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Mersch, le 20 octobre 2000, vol. 126, fol. 28, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Signature.

(73582/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

R-LEASE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 78.725.

Extrait de la convention de domiciliation

Suite à la convention de domiciliation à durée indéterminée conclue entre le domiciliataire, la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l. et la société R-LEASE S.A., son siège statutaire a été fixé à l'adresse du domiciliataire, à savoir L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 46, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73583/502/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

RAID JUNIOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nicolas Martha.
R. C. Luxembourg B 52.415.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2000, le changement suivant est à apporter au registre de commerce:

Le Conseil d'Administration se compose comme suit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2003:

Monsieur Georges Brimeyer, employé privé, demeurant à L-1880 Luxembourg,

Monsieur Tom Brimeyer, agent CFL, demeurant à L-1467 Howald,

Mademoiselle Vangelina Karamitre, employée privée, demeurant à L-8077 Bertrange.

Monsieur Georges Brimeyer est nommé administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle. Les deux autres administrateurs signeront conjointement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 45, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73584/637/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

RENOVO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 16, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 15.181.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 20 décembre 2000, vol. 176, fol. 50, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(73590/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

RAVAGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 70.035.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 25 octobre 2000 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 décembre 2000.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2000, vol. 547, fol. 14, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73586/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

RIDLEY FINANCE EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 53.244.

Les bilans aux 31 décembre 1999, 1998 et 1997 enregistrés à Luxembourg, le 30 novembre 2000, vol. 546, fol. 71, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2000.

Un Administrateur.

(73595/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

RIDLEY FINANCE EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 53.244.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui a eu lieu à Luxembourg, le 31 octobre 2000 à 14.00 heures

L'Assemblée Générale décide de nommer nouveaux administrateurs M. Georges Zafiris, Mme Maria Zoula et la société BEARN HOLDINGS S.A. en remplacement de trois administrateurs démissionnaires. L'assemblée générale nomme HARVARD BUSINESS SERVICES INCORPORATED Commissaire aux Comptes. Les mandats des administrateurs et Commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration qui a eu lieu à Luxembourg le 11 décembre 2000 à 10.00 heures

Suite à l'autorisation de l'Assemblée Générale qui était tenue le 31 octobre 2000 à 14.00 heures, le Conseil d'Administration délègue la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à M. Georges Zafiris, directeur de sociétés, demeurant à Athènes, Grèce. M. Zafiris est ainsi nommé administrateur-délégué de la société. M. Zafiris peut engager la Société avec sa signature individuelle.

Suite à ces nominations les mandats sont répartis comme suit:

Conseil d'administration

- M. Georges Zafiris, demeurant à Athènes, Grèce, administrateur-délégué.
- Mme Maria Zoula, demeurant à Athènes, Grèce, administrateur.
- BEARN HOLDINGS S.A., société anonyme, Omar Hodge Building, Tortola, Iles Vierges Britanniques, administrateur.

Commissaire aux comptes

- HARVARD BUSINESS SERVICES INCORPORATED, Lake Building, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Pour extrait conforme

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 50, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73596/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

RETAXA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 18.084.

Monsieur René Flas renonce, pour des raisons de convenances personnelles, au mandat de gérant qui lui avait été confié au sein de la société.

Il demande décharge de son mandat par la prochaine Assemblée Générale.

R. Flas.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2000, vol. 547, fol. 35, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73592/643/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

RAM AIR, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 36.002.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Signatures
Administrateurs

(73585/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

REAL PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 65.092.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 8 décembre 2000

Est confirmé le transfert du siège social de Lys Royal I, 2, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg à partir du 1^{er} décembre 2000.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire du conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 61, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73589/512/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

RESTEVENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 70.462.

Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 25 octobre 2000 entre la société RESTEVENT HOLDING S.A. et la société LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l., pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncé par chacune des parties avec un préavis de deux mois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2000.

Aux fins de réquisition

LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2000, vol. 547, fol. 25, case 4. – Reçu 4 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73591/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

SAN GREGORIO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 43.043.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg le 31 octobre 2000, que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Seule et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de transférer le siège social de la société du 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg aux 9-11 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 31 octobre 2000.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2000.

SAN GREGORIO S.A.

S. Vandt / R. Szymanski

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 37, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73609/043/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

RICKES & PETRICH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6750 Grevenmacher, 6, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 65.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2000, vol. 547, fol. 25, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Luxembourg, le 21 décembre 2000.

Pour RICKES & PETRICH, S.à r.l.

Signature

(73594/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

RIMM TECHNOLOGIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 78.878.

Extrait des minutes de la réunion du Conseil d'Administration du 4 décembre 2000

Le Conseil d'administration a décidé de nommer Monsieur Bernard Haissly, avocat, demeurant à Chemin de Petray 33, Collonges-Bellerive, Suisse, comme Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RIMM TECHNOLOGIES HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 43, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73597/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

RING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 69.928.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2000, vol. 318, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour RING INTERNATIONAL S.A.

Signature

(73598/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

RMK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.666.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2000, vol. 547, fol. 12, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

(73599/307/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

ROYAL CITY TRAVEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Diekirch, le 15 décembre 2000, vol. 267, fol. 17, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20 décembre 2000.

Signatures.

(73602/591/) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

ROMEO & BERNINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 71.784.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que le résultat au 31 décembre 1999 enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 547, fol. 37, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(73600/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

ROMEO & BERNINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 71.784.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 21 novembre 2000, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance en date du 3 avril 2000 et qu'en absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire aux Comptes ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;

- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;

- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEIL S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2000.

ROMEO & BERNINA S.A.

P. Bouchoms / S. Vandi

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 37, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73601/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

ROYAL REX EXPLOITATIE & BEHEER S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 43.129.

The balance sheet as at December 31, 1999, registered in Luxembourg on December 18, 2000, vol. 547, fol. 37, case 9, has been deposited at the Trade Register of Luxembourg on December 22, 2000.

For publication in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, December 20, 2000.

(73603/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

ROYALTY PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 52.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 40, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

ROYALTY PARTICIPATIONS S.A.

Signature

(73604/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

SAFIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 64.711.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 547, fol. 37, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(73607/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

SAFIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 64.711.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 12 décembre 2000 que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat du commissaire aux comptes est venu à échéance en date du 12 juin 2000 et qu'en l'absence de renouvellement du mandat et/ou de nouvelle nomination, le commissaire aux comptes a poursuivi son mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 décembre 2000.

Le Conseil d'Administration
S. Vandt / P. Bouchoms
Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 37, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73608/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

SAPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 73.609.

Extrait de la convention de domiciliation

Suite à la convention de domiciliation à durée indéterminée conclue entre le domiciliataire, la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIÉS, S.à r.l., et la société SAPAR S.A., son siège statutaire a été fixé à l'adresse du domiciliataire, à savoir L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 46, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73610/502/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

SCHNEIDER INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 27.179.

Extrait de la convention de domiciliation

Suite à la convention de domiciliation à durée indéterminée conclue entre le domiciliataire, la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIÉS, S.à r.l., et la société SCHNEIDER INTERNATIONAL, S.à r.l., son siège statutaire a été fixé à l'adresse du domiciliataire, à savoir L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 46, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73614/502/) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

SCANCAR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 18, rue des Peupliers.
R. C. Luxembourg B 30.741.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 48, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 24 juin 1999

L'Assemblée prend acte et accepte la démission du mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Dominique Moorkens.

L'Assemblée nomme au mandat d'administrateur Monsieur Nicolas Moorkens, administrateur de société.

L'Assemblée nomme au mandat de réviseur d'entreprises MAZARS ET GUERARD.

Les mandats d'administrateurs et du réviseur d'entreprises MAZARS ET GUERARD ainsi nommés venant à échéance, l'Assemblée reconduit unanimement ces mandats pour 3 années.

Luxembourg, le 21 décembre 2000.

MAZARS ET GUERARD

Signature

(73612/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

SCANCAR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 18, rue des Peupliers.
R. C. Luxembourg B 30.741.

Monsieur le Préposé au Registre de Commerce est requis d'inscrire, suivant les nominations de l'Assemblée Générale Annuelle du 24 juin 1999, la démission de Monsieur Dominique Moorkens en tant qu'administrateur-délégué et la nomination de Monsieur Nicolas Moorkens en tant que nouvel administrateur.

Pour réquisition

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 48, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73613/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

SELTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 29.558.

Les bilans aux 31 décembre 1999, 1998, 1997, 1996, 1995, 1994 et 1993, enregistrés à Luxembourg, le 30 novembre 2000, vol. 546, fol. 71, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2000.

Un administrateur.

(73616/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

SELTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 29.558.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui a eu lieu à Luxembourg, le 8 mai à 11.00 heures

L'Assemblée Générale décide de reconduire les mandats des administrateurs tandis que le commissaire aux comptes est remplacé par la société HARVARD BUSINESS SERVICES INC.

Les mandats sont répartis comme suit:

Conseil d'Administration

- Monsieur Bill Long, conseiller financier, demeurant à Rixensaart, Belgique;
- Madame Raj Long, conseiller financier, demeurant à Rixensaart, Belgique;
- Mademoiselle Aileen Long, étudiante, demeurant à Carmunock, Grande-Bretagne.

Commissaire aux comptes

- HARVARD BUSINESS SERVICES INC., Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Les mandats des administrateurs ainsi que du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Pour extrait conforme

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2000, vol. 546, fol. 71, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73617/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

SEMATIC EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 49.896.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg le 31 octobre 2000, que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Seule et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de transférer le siège social de la société du 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg aux 9-11 Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 31 octobre 2000.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2000.

SEMATIC EUROPE S.A.

S. Vandt / D. Murari

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 37, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73618/043/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

SIGAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 58.058.

Les bilans aux 31 décembre 1999, 1998 et 1997, enregistrés à Luxembourg, le 8 décembre 2000, vol. 547, fol. 3, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2000.

Un administrateur.

(73625/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

SIGAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 58.058.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui a eu lieu à Luxembourg, le 26 février 2000 à 17.00 heures

L'Assemblée Générale décide de nommer nouveaux administrateurs Monsieur Michail Papageorgiou, Monsieur Markus Kaskas et la société BEARN HOLDINGS S.A. en remplacement de trois administrateurs démissionnaires. L'Assemblée Générale nomme HARVARD BUSINESS SERVICES INCORPORATED commissaire aux comptes.

Les mandats sont répartis comme suit:

Conseil d'Administration

- Monsieur Michail Papageorgiou, administrateur, demeurant à Athènes, Grèce;
- BEARN HOLDINGS S.A., société anonyme, Omar Hodge Building, Tortolla, Iles Vierges Britanniques;
- Monsieur Markus Kaskas, Economiste, demeurant à Bridel, Luxembourg.

Commissaire aux comptes

- Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire de l'an 2006.

Pour extrait conforme

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2000, vol. 547, fol. 3, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(73626/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

SERPLUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5681 Dalheim, 12, Om Flourer.
R. C. Luxembourg B 22.110.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 20 décembre 2000, vol. 176, fol. 60, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(73619/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

SERREP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 61.511.

—
Extrait de la convention de domiciliation

Suite à la convention de domiciliation à durée indéterminée conclue entre le domiciliataire, la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIÉS, S.à r.l., et la société SERREP S.A., son siège statutaire a été fixé à l'adresse du domiciliataire, à savoir L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 46, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73620/502/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

SEVENMICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 74.043.

—
Extrait de la convention de domiciliation

Suite à la convention de domiciliation à durée indéterminée conclue entre le domiciliataire, la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIÉS, S.à r.l., et la société SEVENMICE, S.à r.l., son siège statutaire a été fixé à l'adresse du domiciliataire, à savoir L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 46, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73623/502/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

SILLAGES PRODUCTIONS S.C., Société Civile.

—
L'adresse du siège social de la société est dénoncée avec effet au 1^{er} janvier 2001.
Luxembourg, le 18 décembre 2000.

Le domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 40, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73628/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

SKAELSKOER BYG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 60.960.

Acte constitutif publié à la page 55 du Mémorial C N° 2 du 2 janvier 1998.

—
Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 55, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(73633/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

SILOCENTRALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2980 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 6.090.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 126, fol. 49, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Signature.

(73629/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

SKYLINE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 32.075.

Extrait de la convention de domiciliation

Suite à la convention de domiciliation à durée indéterminée conclue entre le domiciliataire, la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIÉS, S.à r.l., et la société SKYLINE HOLDING S.A., son siège statutaire a été fixé à l'adresse du domiciliataire, à savoir L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 46, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73635/502/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

S.M.P.I., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3530 Dudelange, route de Noertzange.

R. C. Luxembourg B 33.390.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 55, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

FIDUCIAIRE ARMAND LINSTER

Signature

(73638/708/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

ALBA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.855.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 30 mai 2000

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation par le Conseil d'Administration du 3 janvier 2000 de M. Frédéric Noël, Administrateur de sociétés, demeurant à L-Sanem, aux fonctions d'Administrateur, en remplacement de M. Fabrizio Sorcinelli, démissionnaire, dont il a terminé le mandat.

Le terme de trois ans des mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant échu, l'Assemblée nomme à nouveau les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

- M. Rémy Meneguz, Administrateur de sociétés, demeurant à L-Olm, Président;
- M. Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant à L-Senningerberg, Administrateur;
- M. Frédéric Noël, Administrateur de sociétés, demeurant à L-Sanem, Administrateur;

Commissaire aux comptes

- M. Claude Weis, Comptable, demeurant à Luxembourg pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera avec l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALBA INVESTMENT S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 38, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73761/058/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

CELOX S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 9.711.

Minutes of a meeting of the Board of Directors held on December 13, 2000

The directors were convened as prescribed by the Company's articles of association and by the Luxembourg Company law.

The following Directors are present or represented at this meeting:

1. Mr Norbert Schmitz,
2. Mr Adolf af Jochnick,
3. Mr Jonas af Jochnick, the President.

The board, satisfying the required quorum, is duly held valid in subsequent decisions.

Mr Joans af Jochnick is appointed Chairman of the meeting and Mr Norbert Schmitz secretary of the meeting.

The Chairman checked that the notices have been received by all the Directors.

The Chairman then brings the board's attention towards the agenda of the present meeting:

Agenda:

I. Approval of the change of the registered seat of the Company.

The Chairman states that:

- As per December 1, 2000, the Company opened new offices at 20, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

After deliberation, the Board of Directors hereby passes the following resolution:

Resolution

The Board of Directors decided to change the registered office (siège social) of the Company to the address of the new offices of the Company at 20, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

There being no further business the meeting is closed.

J. af Jochnick / N. Schmitz

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 61, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73785/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

CHEMIFIM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.657.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 avril 2000

- La cooptation de Monsieur Serge Krancenblum, employé privé, L-Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Hubert Hansen, démissionnaire, est ratifiée;

- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant 136, rue du Kiem, L-8030 Strassen est nommé administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Fait à Luxembourg, le 13 avril 2000.

Certifié sincère et conforme

CHEMIFIM INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2000, vol. 547, fol. 20, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73786/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

SOCIETE IMMOBILIERE 1992 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3397 Roeser, 43, rue d'Alzingen.
R. C. Luxembourg B 29.752.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2000, vol. 318, fol. 56, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la SOCIETE IMMOBILIERE 1992 S.A.

(73646/597/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

CAPITAL TRUST S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 22.517.

—
Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of April 5th, 2000

- ARTHUR ANDERSEN LUXEMBOURG be re-elected as Statutory Auditor for a new statutory term of one year until the Annual General Meeting of the year 2001.

Certified true extract
For CAPITAL TRUST S.A.
SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2000, vol. 547, fol. 20, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73779/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

SOCIETE FINANCIERE D'ESSAI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.173.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 décembre 2000.

SOCIETE FINANCIERE D'ESSAI S.A.
Société Anonyme Holding
Signatures
Administrateurs

(73642/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

SOCIETE FINANCIERE D'ESSAI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.173.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 43, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 décembre 2000.

SOCIETE FINANCIERE D'ESSAI S.A.
Société Anonyme Holding
Signatures
Administrateurs

(73643/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

SOCIETE FINANCIERE D'ESSAI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.173.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 13 septembre 2000

Résolution:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 1999:

Conseil d'administration

- MM. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mmes Maryse Santini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Maria Chiapolino, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE FINANCIERE D'ESSAI S.A.

Société Anonyme Holding

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 53, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73644/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

SOCIETE FINANCIERE D'ESSAI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 53.173.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 16 octobre 2000

Résolution:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2000:

Conseil d'administration

- MM. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mmes Maryse Santini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Maria Chiapolino, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE FINANCIERE D'ESSAI S.A.

Société Anonyme Holding

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 53, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73645/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

COMPULUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

H. R. Luxemburg B 36.162.

Auszug aus der Beschlüsse der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 3. Januar 2000

Durch Gesellschafterbeschluss vom 3. Januar 2000 wurde der Gesellschaftssitz der COMPULUX, G.m.b.H. auf folgende Adresse verlegt:

16, Val Ste Croix
L-1370 Luxembourg.

Ausgefertigt in Luxemburg, am 3. Januar 2000.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2000, vol. 547, fol. 15, case 15. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(73799/503/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

OUTER LIMITS INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1510 Luxembourg, 98, avenue de la Faïencerie.

STATUTEN

Im Jahre zweitausend, den vierundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Dieter Rauber, Kaufmann, wohnhaft in D-66629 Grügelborn, 12, Lindenbornstrasse.
- 2.- Herr Marc Rauber, Student, wohnhaft in D-66629 Grügelborn, 12, Lindenbornstrasse.
- 3.- Herr Giuseppe Bertucci, Gebäudereiniger, wohnhaft in D-66119 Saarbrücken, Saargemünderstrasse 213.
- 4.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung INTERNATIONAL TAX CONSULTING SERVICES, S.à r.l. abgekürzt I.T.C.S.-INTERTAX mit Sitz in L-1510 Luxembourg, 98, avenue de la Faïencerie,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 63.371,

hier vertreten durch ihren alleinzeichnungsberechtigten Geschäftsführer Herrn Stefan Christ, Diplom Betriebswirt, wohnhaft in D-54293 Konz, Sudentenstrasse 7.

Welche Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar ersuchten, die Satzung einer zwischen ihren vorgenannten Vollmachtgebern zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Unter der Bezeichnung OUTER LIMITS INTERNATIONAL S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normalen Geschäftsabwicklungen am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatsangehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft sind Projektmanagement, Facility Management und Umweltschutzprojekte, sowie die Beteiligung in jedmöglicher Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann vor allem auf dem Wege von Einlagen, Zeichnungen, Optionen, Kauf und jeder anderen Weise Werte jederzeit erwerben und diese durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder anders realisieren und verwerten.

Die Gesellschaft kann Patente und alle mit diesen Patenten verbundenen Rechte erwerben und verwalten.

Die Gesellschaft kann den Unternehmen an denen ein direktes und substantielles Interesse besteht, jeder Zeit jede Hilfeleistung, Darlehen, Vorauszahlungen oder Garantien gewähren.

Sie kann alle Massnahmen vornehmen, um ihre Rechte zu garantieren, die mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder ihn fördern, und sie kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Errichtung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million zweihundertfünfzig Tausend Franken (1.250.000,- LUF) und ist eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je zwölftausendfünfhundert Franken (12.500,- LUF).

Die Aktien sind entweder Inhaber- und Namensaktien.

Es können für Letztere je nach Wahl der Aktionäre Zertifikate über eine oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegrafisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Art. 6. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am ersten Dienstag des Monats September um 11.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 9. Die Einberufung zu jeder Hauptversammlung geschieht gemäß den gesetzlichen Bestimmungen. Von diesem Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Art. 10. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinns vorbehaltlich der gesetzlichen Rücklage.

Der Verwaltungsrat ist bevollmächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden vorzunehmen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dass die dreiunddreissig Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

1.- Herr Dieter Rauber, Kaufmann, wohnhaft in D-66629 Grügelborn, 12, Lindenbornstrasse, achtzig Aktien	80
2.- Herr Marc Rauber, Student, wohnhaft in D-66629 Grügelborn, 12, Lindenbornstrasse, fünf Aktien	5
3.- Herr Giuseppe Bertucci, Gebäudereiniger, wohnhaft in D-66119 Saarbrücken, Saargemünderstrasse 213, zehn Aktien	10
4.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung INTERNATIONAL TAX CONSULTING SERVICES, S.à r.l. abgekürzt I.T.C.S.-INTERTAX mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 98, avenue de la Faïencerie, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 63.371, fünf Aktien	5
Total der Aktien:	100

Das Kapital wurde bis zum Belaufe von vierhunderttausend Franken (400.000,- LUF) in bar eingezahlt, machend für eine jede Aktie 4.000,- LUF, so dass ab sofort der Gesellschaft die Summe von 400.000,- LUF zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Die vollständige Einzahlung des Kapitals, machend für eine jede Aktie 8.500,- LUF, hat auf die erste Forderung der Gesellschaft hin zu geschehen.

Übergangsbestimmungen

1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2001.

2.- Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2002 statt.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr 55.000,- LUF zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann finden die Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1510 Luxemburg, 98, avenue de la Faïencerie.

2.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf vier und die der Kommissare auf einen festgesetzt.

3.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

a) Herr Dieter Rauber, vorgeannt.

b) Herr Marc Rauber, vorgeannt.

c) Herr Giuseppe Bertucci, vorgeannt.

d) Herr Stefan Christ, vorgeannt.

4.- Zum Kommissar wird ernannt: Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung INTERNATIONAL TAX CONSULTING SERVICES, S.à r.l. abgekürzt I.T.C.S.-INTERTAX mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 98, avenue de la Faïencerie, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 63.371.

5.- Der Verwaltungsrat ist ermächtigt eines oder mehrere seiner Mitglieder zu Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen.

6.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2006.

Verwaltungsratsitzung

Und sofort versammelten sich die obengenannten Verwaltungsratsmitglieder, welche, nachdem sie sich als rechtsgültig einberufen erklärten, einstimmig folgenden Beschluss gefasst haben:

Einzigster Beschluss

Im Einverständnis der Generalversammlung wird Herr Dieter Rauber, vorgenannt, zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied ernannt und ihm wird die tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft gegenüber Dritten übertragen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Rauber, M. Rauber, G. Bertucci, S. Christ, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2000, vol. 6CS, fol. 94, case 6. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 21. Dezember 2000.

P. Decker.

(73743/206/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

CLERES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 33.947.

L'an deux mille, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CLERES HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 33.947, constituée suivant acte reçu en date du 8 juin 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 435 du 26 novembre 1990 et dont les statuts n'ont subi à ce jour aucune modification.

L'assemblée est présidée par Madame Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant à Luxembourg.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Madame Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant à Dudelange.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marjorie Fever, employée privée, demeurant à Metz (France).

Madame la présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

II. Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu pour objet le même ordre du jour et réunie devant le notaire instrumentant en date du 17 octobre 2000 n'a pu délibérer valablement, étant donné qu'il n'était représenté à cette assemblée qu'un nombre d'actions inférieur à la moitié du capital social.

III. Que le résultat de cette première assemblée générale extraordinaire a été rappelé expressément dans les avis de convocation à la présente assemblée et insérés dans les journaux suivants:

- au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 842 du 16 novembre 2000 et numéro 870 du 2 décembre 2000;

- au journal «Lëtzebuurger Journal» en date des 16 novembre 2000 et 2 décembre 2000;

- au journal «Tageblatt» en date des 16 novembre 2000 et 2 décembre 2000.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

IV. Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

V. Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les huit mille (8.000) actions actuellement en circulation et représentant l'intégralité du capital social, une (1) action est dûment représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

VI. Que conformément à l'article 67 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée peut valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée.

VII. Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme liquidateur:

La société anonyme FIN-CONTROLE S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, le tout dans les limites déterminées par les articles 141 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous, notaire.

Signé: C. Bitterlich, P. Ceccotti, M. Fever, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 35, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2000.

M. Thyes-Walch.

(73792/233/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

CEDEF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

L'an deux mille, le premier décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société dénommée CEDEF S.A. avec siège social à L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 novembre 2000, en voie de dépôt au registre de commerce, en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la société, prise en sa réunion du 1^{er} décembre 2000, une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille euro) représenté par 310 (trois cent dix) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euro), entièrement libérées.

2.- Qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé EUR 1.000.000 (un million d'euro) représenté par 10.000 (dix mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euro), et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

3.- Que les alinéas 3, 4 et 5 du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le conseil d'administration est autorisé et dispose du pouvoir de:

- réaliser toute augmentation du capital social endéans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives par l'émission d'actions nouvelles contre paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances, incorporation de réserves, ou de toute autre manière;

- d'arrêter l'endroit et la date pour l'émission et les émissions successives, le prix d'émission, les modalités et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles actions; et

- de supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces, sur le vu de la renonciation des autres actionnaires concernés à leur droit de souscription.

La présente autorisation est valable pour une période se terminant le 9 novembre 2005, et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital autorisé lesquelles n'ont à cette date pas encore été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation du capital social réalisée et dûment constatée dans la forme requise par la loi le présent article 5 sera modifié afin de tenir compte de l'augmentation de capital réalisée; pareille modification sera documentée sous forme authentique par le conseil d'administration ou toute personne dûment autorisée et mandatée par lui à cette fin.

4.- Que dans sa réunion du 1^{er} décembre 2000, le conseil d'administration a décidé de réaliser une tranche jusqu'à concurrence de EUR 469.000,- (quatre cent soixante-neuf mille Euro),

pour porter le capital de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille Euro) à EUR 500.000,- (cinq cent mille Euro),

par la création et l'émission de 4.690 (quatre mille six cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par les anciens actionnaires, comme plus amplement détaillé au prédit procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2000, lesquels ont souscrits aux 4.690 (quatre mille six cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles, et les libèrent moyennant une contribution en espèces totale de EUR 469.000,- (quatre cent soixante-neuf mille Euro), dans les proportions telles qu'indiquées dans ledit extrait des résolutions.

5.- Que la réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de EUR 469.000,- (quatre cent soixante-neuf mille Euro) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

6.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 500.000,- (cinq cent mille Euro), de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 500.000 (cinq cent mille Euro), représenté par 5.000 (cinq mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euro) chacune, entièrement libérées.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à LUF 253.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Gehlen, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 7, case 11. – Reçu 189.194 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

J. Delvaux.

(73781/208/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

CEDEF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 885/2000 en date du 1^{er} décembre 2000, par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(73782/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

CEDEF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 35, route de Belval.

L'an deux mille, le premier décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CEDEF. S.A. avec siège social à L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous la Section B et le numéro 78.712, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 novembre 2000, en voie de publication au Mémorial C.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date de ce jour et avant les présentes.

L'assemblée est présidée par Madame Mireille Gehlen, Licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Philippe van der Hoven, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Thierry Grosjean, Maître en droit privé, demeurant à F-Metz.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées des procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Madame la Présidente déclare et prie le notaire d'acter

I.- Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée, que les cinq mille (5.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet, mais seulement pour le compte des sociétés du groupe:

toute activité d'affacturage et d'encaissement de factures, incluant le conseil et l'assistance à ces sociétés dans le domaine de l'administration et la gestion de leurs débiteurs et, en général, toute prestation de services de quelque nature que ce soit en relation avec cette activité; elle peut engager notamment toutes actions de recouvrement de créances commerciales, à l'exclusion de toute activité de la société dans la récolte de fonds auprès du public ainsi que toute activité bancaire.

La société a encore pour objet le commerce et la fabrication de produits et de matériaux de construction de toute nature.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Elle peut prendre des participations dans toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances.»

2. Changement des 5.000 actions représentatives du capital social en deux catégories, de façon que l'article 5, paragraphes 1 et 2, se lironent comme suit:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille euro) représenté par 5.000 (cinq mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euro), chacune entièrement libérée, dont 2.500 (deux mille cinq cents) actions de catégorie A et 2.500 (deux mille cinq cents) actions de catégorie B, dont les caractéristiques sont précisées à l'article 10 des statuts.»

«Le capital social autorisé est fixé à EUR 1.050.000,- (un million cinquante mille euro), représenté par:

5.000 actions de catégorie A avec une valeur nominale de EUR 100,- (cent euro) chacune

5.000 actions de catégorie B avec une valeur nominale de EUR 100,- (cent euro) chacune

500 actions privilégiées sans droit de vote de catégorie C avec une valeur nominale de EUR 100,- (cent euro) chacune.»

3. Modification du premier paragraphe de l'article 6 pour lui donner la teneur suivante:

«Les actions de la société sont et resteront nominatives.»

4. Modification du quatrième paragraphe de l'article 6 pour lui donner la teneur suivante:

«Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs, dont un de catégorie A et l'autre de catégorie B.»

5. Suppression du dernier paragraphe de l'article 6 des statuts ayant la teneur suivante:

«La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.»

6. Insertion dans les statuts d'un nouvel article à la suite de l'article 6 sur le droit de préemption ayant la teneur suivante

«Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

Toutefois tout actionnaire désireux de vendre tout ou partie de ses titres devra en informer le conseil d'administration par lettre recommandée avec accusé de réception, en indiquant le nombre de titres à céder et le prix souhaité.

Dans un délai de quinze (15) jours à compter de la réception du projet de cession, le conseil d'administration avertira les autres actionnaires du projet de cession et des conditions de vente.

Les actionnaires disposeront alors d'un délai de quinze (15) jours ouvrables pour notifier au conseil d'administration leur intention d'acheter, cette notification devant comprendre à peine de nullité le nombre d'actions qu'ils souhaitent acquérir à un prix déterminé par une évaluation d'expert.

Passé le délai de quinze (15) jours susvisés, le conseil d'administration se réunit pour étudier les réponses à l'offre de cession.

Si aucune offre d'achat au prix proposé ou à un prix à déterminer par expertise n'a été déposée, alors le conseil d'administration dispose d'un délai de vingt (20) jours ouvrables pour trouver un ou plusieurs tiers acquéreurs au prix proposé par le cédant. Ce dernier sera alors tenu de vendre à cet acquéreur dans les conditions de nombre et de prix de son offre initiale sous réserve toutefois que le ou les tiers choisis par le conseil d'administration se soient portés acquéreurs de la totalité des actions offertes.

Si un ou plusieurs actionnaires ont manifesté leur intention d'acheter au prix proposé par le cédant, alors le conseil d'administration répartit les actions entre les différents acquéreurs au prorata de leur participation dans le capital et dans la limite de leurs demandes respectives. Au où un reliquat subsisterait et que certains actionnaires n'auraient pu se porter acquéreurs de la totalité des actions qu'ils souhaitent acquérir, le même principe de répartition sera appliqué entre ces actionnaires jusqu'à ce que par itérations successives la totalité des actions soit vendue ou la totalité des demandes soit satisfaite.

Il est toutefois expressément convenu que, dans le cas où la totalité des actions proposées par le cédant n'aurait pu ainsi être attribuée et dans ce cas seulement, le cédant peut soit retirer la totalité de son offre, soit conserver le reliquat des actions non vendues, soit céder dans les conditions fixées à l'alinéa c) ci-après, ce reliquat aux actionnaires qui auraient manifesté leur intention d'acheter à un prix déterminé par expertise. Pour cela, le cédant informe le conseil d'administration de ses intentions dans un délai de quinze (15) jours ouvrables. Passé ce délai, le cédant sera réputé avoir d'une part accepté les offres d'achat et d'autre part retiré son offre pour le seul reliquat d'actions non vendues.

Si aucun actionnaire n'a manifesté le souhait d'acquérir au prix proposé par le cédant mais que un ou plusieurs d'entre eux ont demandé à ce que le prix soit déterminé par expert ou si un reliquat d'actions reste à vendre au titre de la procédure exposée en b) ci-dessus, alors le conseil d'administration devra dans un délai de dix (10) jours ouvrables mandater un réviseur d'entreprises luxembourgeois, choisi d'un commun accord entre les parties, ou à défaut d'accord, par le président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises luxembourgeois.

Dans un délai maximum de un mois, l'expert devra évaluer le prix de cession des actions sur base des comptes annuels de trois derniers exercices.

Dès réception de cette évaluation, le conseil d'administration informera le cédant et les actionnaires intéressés. Ceux-ci disposeront alors d'un délai de quinze (15) jours ouvrables pour maintenir leurs offres de vente et d'achat.

Dans le cas où le cédant renoncerait à son offre, toute nouvelle cession ou projet de cession ultérieurs devront respecter l'ensemble de la procédure du présent article.

Si le cédant maintient son offre, les actions seront réparties entre les actionnaires qui ont maintenu leurs offres d'achat au prorata de leur participation dans le capital et dans la limite de leurs demandés. Pour le reliquat, s'il existe, le même principe de répartition sera appliqué jusqu'à ce que par itérations successives, toutes les actions aient été vendues ou toutes les offres d'achat satisfaites.

Si, in fine, un reliquat d'actions subsiste ou si aucun actionnaire n'a maintenu son offre, alors que le conseil d'administration dispose d'un délai de vingt (20) jours ouvrables pour faire acquérir par un tiers de son choix, au prix déterminé par l'expert, les actions ainsi proposées par le cédant. Le cédant sera dans ce cas tenu de vendre, à condition toutefois que le tiers choisi par le conseil d'administration se porte acquéreur de la totalité des actions.

Dans le cas contraire, le cédant pourra, s'il le souhaite, retirer son offre du reliquat et toute nouvelle cession ou projet de cession seront alors soumis à l'ensemble de la procédure du présent article.

Passé ce délai de vingt (20) jours ou si toutes les actions n'ont pas été vendues au tiers choisi par le conseil d'administration, alors le cédant pourra vendre ses actions à tout tiers intéressé de son choix. Les frais et honoraires d'expertise sont à la charge moitié du cédant moitié des acquéreurs au prorata du nombre d'actions acquises.

Si la vente ne peut avoir lieu pour tout ou partie des actions proposées, les frais et honoraires d'expertise:

- restent à la charge exclusive du cédant si celui-ci a retiré son offre de vente après l'évaluation d'expert
- restent à la charge exclusive du ou des candidats cessionnaires si celui-ci ou ceux-ci ont retiré leur offre d'achat après l'évaluation d'expert et qu'ainsi aucune action n'a pu être vendue,
- sont partagés moitié par le cédant moitié par l'ensemble des candidats cessionnaires si une partie seulement des actions proposées à la vente par le cédant a été acquise, la répartition entre les candidats cessionnaires se faisant au prorata du nombre d'actions pour lesquelles ils s'étaient portés acquéreurs et ce, qu'ils les aient réellement acquises ou non.»

7. Renumerotation subséquente des articles suivants des statuts.

8. Modification du quatrième paragraphe du nouvel article 9 (anciennement l'article 8) pour lui donner la teneur suivante:

«Les obligations doivent être signées par deux administrateurs, dont un de catégorie A et l'autre de catégorie B; ces deux signatures peuvent être manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen de griffe.»

9. Modification du nouvel article 10 (anciennement l'article 9) pour lui donner la teneur suivante:

«La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un nombre d'administrateurs divisible par deux, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps, révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Toutes les actions de catégorie A et B voteront sur les élections au Conseil d'Administration sous réserve toutefois que la moitié des membres du Conseil devront être élus sur une liste de candidats proposés par les actionnaires de catégorie A et la moitié devra l'être sur une liste de candidats proposés par les actionnaires de catégorie B, étant entendu que le nombre des propositions doit être suffisant pour assurer à l'Assemblée Générale un libre choix.

En cas de vacance d'une place d'Administrateur nommé par l'Assemblée Générale, une assemblée générale doit toujours être convoquée pour procéder au remplacement conformément à la procédure ci-dessus indiquée, à l'exclusion de tout remplacement par cooptation. Toute élection partielle ne pourra se faire que sur les propositions faites par les actionnaires de la catégorie par laquelle l'administrateur à remplacer avait été proposé, étant entendu que le nombre de propositions doit être suffisant pour assurer à l'Assemblée Générale un libre choix.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et un vice-président. La durée de ces mandats est de deux ans, le poste de président étant en alternance confié à un administrateur nommé sur proposition des actionnaires de catégorie A et ensuite B et ainsi de suite.

Lorsque le président fait partie des administrateurs nommés sur propositions des actionnaires de catégorie A, le vice-président fait automatiquement partie des administrateurs nommés sur proposition des actionnaires de catégorie B.

Les premiers président et vice-président pourront être désignés par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, le vice-président, sinon l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.»

10. Modification du septième paragraphe du nouvel article 11 (anciennement l'article 10) pour lui donner la teneur suivante:

«Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion ne sera pas prépondérante. Le président et le vice-président nommés conformément aux dispositions de l'article 10 n'ont pas d'avantage de voix prépondérante en cas de partage.»

11. Modification du premier paragraphe du nouvel article 15 (anciennement l'article 14) pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration instituera un comité exécutif, composé de membres proposés par le conseil d'administration et fixera le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminés par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.»

12. Modification du nouvel article 17 (anciennement l'article 16) pour lui donner la teneur suivante:

«Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par deux administrateurs dont un de catégorie A et l'autre de catégorie B ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Pendant toute décision concernant des matières extraordinaires est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Par matières extraordinaires, il y a lieu d'entendre l'achat et la vente de participations l'achat et la vente d'immeubles.»

13. Modification du nouvel article 21 (anciennement l'article 20) pour lui donner la teneur suivante:

«Pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.»

14. Modification du nouvel article 22 (anciennement l'article 21) pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se tiendra à Esch-sur-Alzette, le second mardi du mois de mars de chaque année, à 15 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales se tiendront à Esch-sur-Alzette, au lieu indiqué dans la convocation ou dans la municipalité où se trouve le siège social, si celui-ci a été transféré dans une autre localité, ou dans tout autre lieu de la commune convenu par le conseil d'administration.»

15. Modification du deuxième paragraphe du nouvel article 23 (anciennement l'article 22) pour lui donner la teneur suivante:

«Toute action donne droit à une voix, sauf les actions privilégiées sans droit de vote, qui n'ont de droit de vote que dans les cas prévus par la loi.»

16. Modification du nouvel article 24 (anciennement l'article 23) pour lui donner la teneur suivante:

«Sans préjudice de dispositions légales plus restrictives, toute décision de l'assemblée générale requerra une majorité absolue des voix exprimées de chaque catégorie d'actions»

17. Insertion d'un sixième paragraphe au nouvel article 30 (anciennement l'article 29) pour lui donner la teneur suivante:

«Les actions privilégiées sans droit de vote de catégorie C donnent droit à un dividende privilégié récupérable, égal à cinq pour cent (5 %) de leur valeur nominale, sans préjudice de leur droit dans la répartition pari passu avec les autres actions du surplus des bénéficiaires. Ces actions confèrent encore un droit privilégié au remboursement de l'apport en cas de liquidation, sans préjudice de leur droit de participation pari passu avec les actions dans la distribution du bénéfice de liquidation.»

18. Acceptation de la démission de trois administrateurs.

19. Décharge à donner aux administrateurs démissionnaires.

20. Election de quatre nouveaux administrateurs dont deux proposés par les actionnaires de catégorie A et deux proposés par les actionnaires de catégorie B.

21. Nomination du Secrétaire Général du Conseil d'Administration.

22. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes.

23. Décharge à donner au commissaire aux comptes.

24. Election d'un nouveau commissaire aux comptes.

25. Transfert du siège social au 35, route de Belval, L-4024 Esch-sur-Alzette.

26. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet, mais seulement pour le compte des sociétés du groupe:

toute activité d'affacturage et d'encaissement de factures, incluant le conseil et l'assistance à ces sociétés dans le domaine de l'administration et la gestion de leurs débiteurs et, en général, toute prestation de services de quelque nature que ce soit en relation avec cette activité; elle peut engager notamment toutes actions de recouvrement de créances commerciales, à l'exclusion de toute activité de la société dans la récolte de fonds auprès du public ainsi que toute activité bancaire.

La société a encore pour objet, le commerce et la fabrication de produits et de matériaux de construction de toute nature.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Elle peut prendre des participations dans toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer les 5.000 actions représentatives du capital social en 3 catégories d'actions, de façon que l'article 5, paragraphes 1 et 2, se lironent comme suit:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille euro) représenté par 5.000 (cinq mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euro), chacune entièrement libérée, dont 2.500 (deux mille cinq cents) actions de catégorie A et 2.500 (deux mille cinq cents) actions de catégorie B, dont les caractéristiques sont précisées à l'article 10 des statuts.»

«Le capital social autorisé est fixé à EUR 1.050.000,- (un million cinquante mille euro) représenté par:

5.000 actions de catégorie A avec une valeur nominale de EUR 100,- (cent euro) chacune

5.000 actions de catégorie B avec une valeur nominale de EUR 100,- (cent euro) chacune

500 actions privilégiées sans droit de vote de catégorie C avec une valeur nominale de EUR 100,- (cent euro) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'insérer dans les statuts un nouvel article à la suite de l'article 6 sur le droit de préemption ayant la teneur suivante et portant le numéro 7:

«Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

Toutefois tout actionnaire désireux de vendre tout ou partie de ses titres devra en informer le conseil d'administration par lettre recommandée avec accusé de réception, en indiquant le nombre de titres à céder et le prix souhaité.

Dans un délai de quinze (15) jours à compter de la réception du projet de cession, le conseil d'administration avertira les autres actionnaires du projet de cession et des conditions de vente.

Les actionnaires disposeront alors d'un délai de quinze (15) jours ouvrables pour notifier au conseil d'administration leur intention d'acheter, cette notification devant comprendre à peine de nullité le nombre d'actions qu'ils souhaitent acquérir à un prix déterminé par une évaluation d'expert.

Passé le délai de quinze (15) jours susvisé, le conseil d'administration se réunit pour étudier les réponses à l'offre de cession.

a) Si aucune offre d'achat au prix proposé ou à un prix à déterminer par expertise n'a été déposée, alors le conseil d'administration dispose d'un délai de vingt (20) jours ouvrables pour trouver un ou plusieurs tiers acquéreurs au prix proposé par le cédant. Ce dernier sera alors tenu de vendre à cet acquéreur dans les conditions de nombre et de prix de son offre initiale sous réserve toutefois que le ou les tiers choisis par le conseil d'administration se soient portés acquéreurs de la totalité des actions offertes.

b) Si un ou plusieurs actionnaires ont manifesté leur intention d'acheter au prix proposé par le cédant, alors le conseil d'administration répartit les actions entre les différents acquéreurs au prorata de leur participation dans le capital et dans la limite de leurs demandes respectives. Au cas où un reliquat subsisterait et que certains actionnaires n'auraient pu se porter acquéreurs de la totalité des actions qu'ils souhaitent acquérir, le même principe de répartition sera appliqué entre ces actionnaires jusqu'à ce que par itérations successives la totalité des actions soit vendue ou la totalité des demandes soit satisfaite.

Il est toutefois expressément convenu que, dans le cas où la totalité des actions proposées par le cédant n'aurait pu ainsi être attribué et dans ce cas seulement, le cédant peut soit retirer la totalité de son offre, soit conserver le reliquat des actions non vendues, soit céder dans les conditions fixées à l'alinéa c) ci-après, ce reliquat aux actionnaires qui auraient manifesté leur intention d'acheter à un prix déterminé par expertise. Pour cela, le cédant informe le conseil d'administration de ses intentions dans un délai de quinze (15) jours ouvrables. Passé ce délai, le cédant sera réputé avoir d'une part accepté les offres d'achat et d'autre part retiré son offre pour le seul reliquat d'actions non vendues.

c) Si aucun actionnaire n'a manifesté le souhait d'acquérir au prix proposé par le cédant mais que un ou plusieurs d'entre eux ont demandé à ce que le prix soit déterminé par expert ou si un reliquat d'actions reste à vendre au titre de la procédure exposée en b) ci-dessus, alors le conseil d'administration devra dans un délai de dix (10) jours ouvrables mandater un réviseur d'entreprises luxembourgeois, choisi d'un commun accord entre les parties, ou à défaut d'accord, par le président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises luxembourgeois.

Dans un délai maximum de un mois, l'expert devra évaluer le prix de cession des actions sur base des comptes annuels de trois derniers exercices.

Dès réception de cette évaluation, le conseil d'administration informera le cédant et les actionnaires intéressés. Ceux-ci disposeront alors d'un délai de quinze (15) jours ouvrables pour maintenir leurs offres de vente et d'achat.

1) Dans le cas où le cédant renoncerait à son offre, toute nouvelle cession ou projet de cession ultérieurs devront respecter l'ensemble de la procédure du présent article.

2) Si le cédant maintient son offre, les actions seront réparties entre les actionnaires qui ont maintenu leurs offres d'achat au prorata de leur participation dans le capital et dans la limite de leurs demandes. Pour le reliquat, s'il existe, le même principe de répartition sera appliqué jusqu'à ce que par itérations successives, toutes les actions aient été vendues ou toutes les offres d'achat satisfaites.

3) Si, in fine, un reliquat d'actions subsiste ou si aucun actionnaire n'a maintenu son offre, alors que le conseil d'administration dispose d'un délai de vingt (20) jours ouvrables pour faire acquérir par un tiers de son choix, au prix déterminé par l'expert, les actions ainsi proposées par le cédant. Le cédant sera dans ce cas tenu de vendre, à condition toutefois que le tiers choisi par le conseil d'administration se porte acquéreur de la totalité des actions.

Dans le cas contraire, le cédant pourra, s'il le souhaite, retirer son offre du reliquat et toute nouvelle cession ou projet de cession seront alors soumis à l'ensemble de la procédure du présent article.

Passé ce délai de vingt (20) jours ou si toutes les actions n'ont pas été vendues au tiers choisi par le conseil d'administration, alors le cédant pourra vendre ses actions à tout tiers intéressé de son choix. Les frais et honoraires d'expertise sont à la charge moitié du cédant moitié des acquéreurs au prorata du nombre d'actions acquises.

Si la vente ne peut avoir lieu pour tout ou partie des actions proposées, les frais et honoraires d'expertise:

- restent à la charge exclusive du cédant si celui-ci a retiré son offre de vente après l'évaluation d'expert
- restent à la charge exclusive du ou des candidats cessionnaires si celui-ci ou ceux-ci ont retiré leur offre d'achat après l'évaluation d'expert et qu'ainsi aucune action n'a pu être vendue,
- sont partagés moitié par le cédant moitié par l'ensemble des candidats cessionnaires si une partie seulement des actions proposées à la vente par le cédant a été acquise, la répartition entre les candidats cessionnaires se faisant au prorata du nombre d'actions pour lesquelles ils s'étaient portés acquéreurs et ce, qu'ils les aient réellement acquises ou non.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide, suite à l'insertion d'un article supplémentaire dont question ci-avant, la renumérotation subséquente des articles suivants des statuts.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier le quatrième paragraphe du nouvel article 9 (anciennement l'article 8) pour lui donner la teneur suivante:

«Les obligations doivent être signées par deux administrateurs, dont un de catégorie A et l'autre de catégorie B; ces deux signatures peuvent être manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen de griffe.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le nouvel article 10 (anciennement l'article 9) pour lui donner la teneur suivante:

«La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un nombre d'administrateurs divisible par deux, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps, révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Toutes les actions de catégorie A et B voteront sur les élections au Conseil d'Administration sous réserve toutefois que la moitié des membres du Conseil devront être élus sur une liste de candidats proposés par les actionnaires de catégorie A et la moitié devra l'être sur une liste de candidats proposés par les actionnaires de catégorie B, étant entendu que le nombre des propositions doit être suffisant pour assurer à l'Assemblée Générale un libre choix.

En cas de vacance d'une place d'Administrateur nommé par l'Assemblée Générale, une assemblée générale doit toujours être convoquée pour procéder au remplacement conformément à la procédure ci-dessus indiquée, à l'exclusion de tout remplacement par cooptation. Toute élection partielle ne pourra se faire que sur les propositions faites par les actionnaires de la catégorie par laquelle l'administrateur à remplacer avait été proposé, étant entendu que le nombre de propositions doit être suffisant pour assurer à l'Assemblée Générale un libre choix.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et un vice-président. La durée de ces mandats est de deux ans, le poste de président étant en alternance confié à un administrateur nommé sur proposition des actionnaires de catégorie A et ensuite B et ainsi de suite.

Lorsque le président fait partie des administrateurs nommés sur propositions des actionnaires de catégorie A, le vice-président fait automatiquement partie des administrateurs nommés sur proposition des actionnaires de catégorie B.

Les premiers président et vice-président pourront être désignés par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, le vice-président, sinon l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.»

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier le septième paragraphe du nouvel article 11 (anciennement l'article 10) pour lui donner la teneur suivante:

«Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion ne sera pas prépondérante. Le président et le vice-président nommés conformément aux dispositions de l'article 10 n'ont pas d'avantage de voix prépondérante en cas de partage.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe du nouvel article 15 (anciennement l'article 14) pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration instituera un comité exécutif, composé de membres proposés par le conseil d'administration et fixera le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminés par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide de modifier le nouvel article 17 (anciennement l'article 16) pour lui donner la teneur suivante:

«Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par deux administrateurs dont un de catégorie A et l'autre de catégorie B ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Cependant toute décision concernant des matières extraordinaires est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Par matières extraordinaires, il y a lieu d'entendre:

l'achat et la vente de participations
l'achat et la vente d'immeubles.»

Dixième résolution

L'assemblée décide de modifier le nouvel article 21 (anciennement l'article 20) pour lui donner la teneur suivante:

«Pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.»

Onzième résolution

L'assemblée décide de modifier le nouvel article 22 (anciennement l'article 21) pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se tiendra à Esch-sur-Alzette, le second mardi du mois de mars de chaque année, à 15 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales se tiendront à Esch-sur-Alzette, au lieu indiqué dans la convocation ou dans la municipalité où se trouve le siège social, si celui-ci a été transféré dans une autre localité, ou dans tout autre lieu de la commune convenu par le conseil d'administration.»

Douzième résolution

L'assemblée décide de modifier le deuxième paragraphe du nouvel article 23 (anciennement l'article 22) pour lui donner la teneur suivante:

«Toute action donne droit à une voix, sauf les actions privilégiées sans droit de vote, qui n'ont de droit de vote que dans les cas prévus par la loi.»

Treizième résolution

L'assemblée décide de modifier le nouvel article 24 (anciennement l'article 23) pour lui donner la teneur suivante:

«Sans préjudice de dispositions légales plus restrictives, toute décision de l'assemblée générale requerra une majorité absolue des voix exprimées de chaque catégorie d'actions.»

Quatorzième résolution

L'assemblée décide d'insérer un sixième paragraphe au nouvel article 30 (anciennement l'article 29), lequel paragraphe a la teneur suivante:

«Les actions privilégiées sans droit de vote de catégorie C donnent droit à un dividende privilégié récupérable, égal à cinq pour cent (5 %) de leur valeur nominale, sans préjudice de leur droit dans la répartition pari passu avec les autres actions du surplus des bénéficiaires. Ces actions confèrent encore un droit privilégié au remboursement de l'apport en cas de liquidation, sans préjudice de leur droit de participation pari passu avec les actions dans la distribution du bénéfice de liquidation.»

Quinzième résolution

L'assemblée des actionnaires accepte les démissions, avec effet immédiat, des trois administrateurs, pour leurs mandats jusqu'à ce jour, savoir:

- a) Monsieur François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg,
 - b) Madame Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelange.
 - c) Monsieur René Schmitter, Licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg,
- et leur donne décharge pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

Seizième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de nommer quatre nouveaux administrateurs, dont deux proposés par les actionnaires de catégorie A et deux proposés par les actionnaires de catégorie B, savoir:

Administrateurs nommés sur proposition des actionnaires, propriétaires d'actions de catégorie A:

- M. Christian Thiry, industriel, demeurant à L-5657 Mondorf-lesBains, 8, rue des Vignes;
- M. Joseph Perrard, entrepreneur de construction, demeurant à L-7513 Mersch, 36, rue d'Arlon.

Administrateurs nommés sur proposition des actionnaires, propriétaires d'actions de catégorie B:

- M. Claude Soumer, demeurant à L-2327 Luxembourg, 50, Montée de la Pétrusse;
- M. Franz-Joseph Bauschert, demeurant à D-54441 Ayl, 22, Wiesenwegh.

Leur mandat expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2000.

Dix-septième résolution

L'assemblée décide de nommer comme Secrétaire Général du Conseil d'Administration, Monsieur Pol Faber, demeurant à L-1727 Luxembourg, 17, rue Arthur Herchen.

Dix-huitième résolution

L'assemblée des actionnaires accepte la démission, avec effet immédiat, du commissaire aux comptes, pour son mandat jusqu'à ce jour, savoir:

Monsieur Rodolphe Gerbes, Licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg, et lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Dix-neuvième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, la société LUXREVISION S.à r.l., avec siège social à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2000.

Vingtième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 35, route de Belval à L - 4024 Esch-sur-Alzette.

L'ordre de jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé aux lieu et date qu'en tête des présents.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: M. Gehlen, P. van der Hoven, T. Grosjean, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 7, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

J. Delvaux.

(73783/208/426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

CEDEF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 35, route de Belval.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} décembre 2000, actée sous le n° 886/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2000.

(73784/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.
